

LD 11 09 2023

# LISTE DE DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ORNEX

## 11 Septembre 2023

Nombre de conseillers en exercice : 27

Date de convocation du conseil municipal : Le 5 septembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le onze septembre, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil municipal, sous la présidence d'Olivier GUICHARD, Maire.

Présents : S. MANFRINI, M-C. ROCH, M. GIRIAT, M. GALLET, O. GUICHARD, Michèle GALLET, M. LAPTEVA, D. GANNE, J-O. RABOT, G. MASRARI, M. GRENIER, C. TOWNSEND, C. BIOLAY, V. KRYCK, A. NEUSSER, L. JACQUEMET, J. DIZERENS, P. GUINOT, A. BOUSSER, H. GRANGE (à partir du point 3)

Absents : M. FOURNIER, H. GRANGE (jusqu'au point 2)

Absents excusés : Y. DUMAS, R. OTZENBERGER, J. DAZIN, W. DELAVENNE, J-M. PALINIEWICZ, M. CHALENDAR,

Procurations: W. DELAVENNE à M. LAPTEVA, J. DAZIN à M. GRENIER, M. CHALENDAR à H. GRANGE, R. OTZENBERGER à C. BIOLAY, Y. DUMAS à M. GIRIAT,

Assistaient : I. GOUDET, directrice générale des services, E. HUSSELSTEIN, directrice des services techniques, E. RABOT adjointe administrative

La séance est ouverte à 19h30 sous la présidence du Maire, Olivier GUICHARD.

C. BIOLAY est désignée en qualité de secrétaire de séance.

### Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2023

Le procès-verbal du conseil municipal du 17 juillet 2023 est adopté à l'unanimité des membres du conseil municipal.

### 1. Instances – Composition des commissions communales

Vu le règlement intérieur du Conseil municipal ;

Considérant que suite à l'élection de Monsieur Olivier GUICHARD en tant que Maire, et à l'arrivée de Madame Lou JACQUEMET, il convient de redéfinir la composition des commissions communales ;

Vu la délibération D 2022 28 11 119 du 28 novembre 2022 qui constitue les commissions municipales ;

Considérant qu'il convient de créer une nouvelle commission « sport » et que les autres commissions demeurent, et ce conformément au tableau ci-après ;

Commission	Président / Vice-Président	Objet de la commission
Finances	Olivier GUICHARD	Préparation et suivi du budget / Compte administratif / Subventions aux associations / Suivi de la masse salariale / Emprunts / Garanties d'emprunt / Acquisitions / Aliénations / Bilans financiers

<b>Enfance et jeunesse</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Sandrine MANFRINI</b>	Ecole Maternelle et élémentaires / Activités périscolaires / Accueil de loisirs pour les écoliers et les collégiens / sport pour tous / Conseil municipal des jeunes (CMJ)
<b>Affaires sociales</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Joëlle DAZIN</b>	Accompagnement des aînés / Aides et actions sociales envers les plus fragiles et les familles qui en ont besoin / Jardins communaux / Définition de la grille d'attribution des logements sociaux
<b>Aménagement</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Max GIRIAT</b>	Projets d'aménagement urbains / Etudes sectorielles / Permis de construire de plus de 10 logements / PLUiH, orientations d'aménagement / mobilité douce
<b>Environnement et cadre de vie</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Maxime GRENIER</b>	Déclinaison de la charte de l'environnement / Préservation de la biodiversité / Actions en faveur du développement durable / Propreté urbaine / Lutte contre les dépôts sauvages
<b>Urbanisme</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Max GIRIAT</b>	Projet de permis de construire (analyse juridique et critique du dossier, analyse de la densité des promotions immobilières) / déclarations préalables / déclarations d'intention d'aliéner
<b>Communication, événements et vie associative</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Marie-Claude ROCH</b>	Planification et organisation des événements / Animation de la commune / relation aux associations communales, occupation des salles / buvettes / communication événementielle / Ornex info / Site internet / Panneau lumineux / réseaux sociaux
<b>Travaux</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Willy DELAVENNE</b>	Travaux sur les bâtiment communaux, travaux de voirie communale, travaux dont la commune est maître d'ouvrage, et travaux menés par des partenaires sur le domaine public / mobilier urbain / espaces verts / entretien de la commune
<b>Sécurité</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Willy DELAVENNE</b>	Sécurité du territoire et des habitants / prévention de la délinquance / pouvoirs de police du maire / participation citoyenne
<b>Sport</b>	<b>Olivier GUICHARD</b> <b>Sandrine MANFRINI</b>	Développement de la politique sportive / gestion du gymnase / subventions aux associations / accompagnement de la pratique du sport dans les écoles et pour les habitants

Suite à l'élection de Monsieur Olivier GUICHARD en tant que Maire, à la désignation des adjoints au Maire, à l'arrivée de Madame Lou JACQUEMET au sein du conseil municipal, et au souhait de certains conseillers de se positionner sur de nouvelles commissions, il convient de mettre à jour le tableau de la participation des conseillers aux commissions.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **VALIDE** la liste des commissions désignées ci-dessus, et notamment la création de la commission « Sport » en plus de celles déjà créées au début du mandat, et ce conformément à la liste ci-dessus.

- **VALIDE** les participations des conseillers municipaux telles qu'ils ont souhaité aux différentes commissions, en ouvrant chaque commission à la minorité municipale, et ce conformément au tableau ci-joint.

## **2. Finances – Admission de produits irrécouvrables en non-valeur**

En application de l'autorisation permanente et générale de poursuites signée le 17 août 2023 autorisant le Comptable de la collectivité à mettre en œuvre les procédures de recouvrement forcé envers les redevables défaillants, le Comptable Public propose à la commune d'Ornex d'admettre en non-valeur la somme de 6,79 euros à imputer en dépense de fonctionnement au compte 6541 – Créances admises en non-valeur.

Il est important de noter que les refus d'admission en non-valeur doivent être motivés afin que la Chambre régionale des comptes soit en mesure d'apprécier la validité du motif.

Les crédits étant suffisants au chapitre 65 (la somme sera mandatée sur le compte 6541 au budget 2023),

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **ADMET EN NON-VALEUR** les sommes suivantes :

Nature juridique	Année	Montant présenté en non-valeur	Motif de la présentation en non-valeur
Particulier	2022	0,02 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	3,28 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2019	0,09 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	1,40 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	2,00 €	Montant inférieur au seuil de poursuite
	<b>TOTAL</b>	<b>6,79 €</b>	

- **DIT** que la somme sera imputée au BP 2023, chapitre 65.

## **3. Finances – Demande d'une aide financière auprès de la Région AURA pour financer l'équipement de la Police Municipale**

Les services ont procédé à un recensement de leurs besoins en équipement. Compte tenu du développement des activités événementielles de la commune telle que la fête de la musique et du redimensionnement d'autres événements tel que la fête du patrimoine, les effectifs de police sont de plus en plus sollicités. C'est dans ce cadre que la commune souhaite améliorer l'équipement de la police municipale en faisant l'acquisition de :

- Un gilet pare-balle pour le second policier municipal
- 4 radios portatives

Chaque agent de la police municipale en sera doté et la dernière sera localisée dans le véhicule de service.

Le plan de financement de ces investissements est le suivant :

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant H.T en €	Intitulé	Montant H.T. en €
Dépenses subventionnables	3 408 €	Région AURA (50%)	1 704 €
		Autofinancement	1 704 €
<b>Total</b>	<b>3 408 €</b>	<b>Total</b>	<b>3 408 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à déposer une demande d'aide financière à la Région AURA selon de plan de financement ci-dessus indiqué ;

#### **4. Ressources humaines – Modification du tableau des effectifs**

Pour le service enfance :

Un adjoint d'animation, sur un poste d'ATSEM, ne peut plus effectuer ses heures de ménage suite à des restrictions de la médecine du travail.

Il convient donc de la remplacer 4 jours par semaine, les lundis, mardis, jeudis et vendredis de 7h30 à 8h30 par un agent technique en charge de la restauration collective sur l'école des bois.

Son temps de travail doit donc être déminuer de 4 heures hebdomadaires.

Vu l'avis favorable du Conseil Technique Territorial, qui s'est réuni le 7 septembre 2023,

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- SUPPRIME** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 32 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,
- **CRÉÉ** un poste d'adjoint d'animation à temps non complet, 28 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2023,

#### **5. Marchés publics – Télétransmission des actes de la commande publique au contrôle de légalité**

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'arrêté du 13 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 26 octobre 2005 portant approbation d'un cahier des charges des dispositifs de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et fixant une procédure d'homologation de ces dispositifs ;

Considérant que la commune d'Ornex souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité à la préfecture de l'Ain ;

Considérant que l'extension de cette dématérialisation aux actes de la commande publique nécessite la signature d'un avenant à la convention passée ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **DÉCIDE** de procéder à la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité ;
- **CONFIRME** l'utilisation de la plateforme de télétransmission Docapost proposée par l'opérateur Certinomis,
- **AUTORISE** le maire à signer l'avenant à la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la préfecture de l'Ain.

## **6. Marchés publics – Avenant au marché de nettoyage des locaux – Lot 1**

Monsieur le Maire expose que par délibération du conseil municipal du 28 novembre 2022, la commune a validé l'attribution du lot N°1 du marché de nettoyage des locaux à l'entreprise LA PROFESSIONNELLE DU NETTOYAGE (LPN), sous la forme d'un accord-cadre à bons de commande.

Cet accord cadre comprend l'entretien des locaux suivants :

- Mairie et Salle de la Courterée
- Ecole des Bois
- Ecole Arc-en-ciel
- Salle Lavergne
- Salle Plurivalente Arc-en -ciel

L'accord cadre prévoit un minimum de 50 000 euros HT annuel et un maximum de 90 000 euros HT annuel.

Concernant la salle de la Courterée (Sac Ados), le besoin de nettoyage est occasionnel et se situe pendant les vacances scolaires. Il est proposé de retirer les prestations de nettoyage de la salle de la Courterée des prestations courantes et de les inclure au marché en tant que prestations occasionnelles. L'avenant a une incidence financière sur le montant du marché du lot n°1.

Les modifications apportées génèrent une moins-value de **1 147,56 € HT annuel** soit 93,53 € HT mensuel.

En tant que prestation occasionnelle, le **prix HT du nettoyage la salle de la Courterée (Sac Ados) s'élève à 10,50 € par intervention** pour les prestations suivantes :

- Nettoyage des poignées de portes et interrupteurs
- Nettoyage de la kitchenette : vider la poubelle, nettoyer le plan de travail et les sols
- Nettoyage du sanitaire : vider la poubelle, nettoyage du WC, lavabo et sol
- Nettoyage de la salle : tables, vider la poubelle, nettoyage des sols

L'estimation du volume d'intervention est de 6 semaines par an.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **APPROUVE ET AUTORISE** le Maire à signer la proposition d'avenant n°1 au marché de nettoyage des locaux pour le lot n°1,
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023,

### **7. Travaux - Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – Rue du père Adam**

Par délibération du conseil Municipal du 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à la charge de la commune de 18 225.28 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

L'opération consiste à :

- Remplacer 7 bornes lumineuses basses mat des candélabres de 4m de hauteur
- Déconnecter 11 bornes basses présentes dans le jardin de l'EPHAD (partie privative)
- Poser de 2 mats de 7m à l'entrée de la voirie
- Déplacer un candélabre implanté dans les arbres
- Supprimer 12 bornes basses présentes à proximité des aires de jeux

Les équipements qui sont proposés dans l'étude correspondent aux candélabres mis en place sur la commune ces dernières années. Les lanternes sont à LED et adaptées au dispositif d'extinction nocturne.

Le montant total des travaux est de 46 600,00 euros TTC, le montant restant à la charge de la Commune est de 32 146,07 euros nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour l'optimisation du réseau d'éclairage de la rue du Père Adam pour un montant à charge de la commune de 32 146,07 euros nets.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

### **8. Travaux - Éclairage public – Validation du plan de financement SIEA – Rue des Bougeries**

Par délibération du conseil Municipal 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour la création d'un réseau d'éclairage public rue des Bougeries pour un montant à la charge de la commune de 34 032.83 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

L'opération consiste à mettre en place un réseau avec 7 point lumineux.

Les équipements qui sont proposés dans l'étude correspondent aux candélabres mis en place sur la commune ces dernières années. Les lanternes sont à LED et adaptées au dispositif d'extinction nocturne.

L'étude comporte également la mise en place d'une armoire de commande sur le parking du collège/gymnase et les attentes nécessaires pour l'éclairage de la place publique à venir.

Le montant total des travaux est de 72 800,00 euros TTC, le montant restant à la charge de la commune est de 51 403,45 euros nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour la création d'un réseau d'éclairage public rue des Bougeries pour un montant à charge de la commune de 51 403,45 euros nets.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

### **9. Travaux - Modernisation de l'éclairage public RD 1005 entre la rue de Béjoud et la rue de l'Orée des bois – Validation de l'étude avant-projet définitif**

Par délibération du conseil Municipal 28 novembre 2022 le Maire a signé le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public sur la RD 1005 entre la rue de l'Orée du Bois et la rue de Béjoud pour un montant à la charge de la commune de 28 988.11 euros

Suite à la validation de cette étude d'APS, le syndicat a réalisé une étude APD permettant d'affiner les coûts et les choix techniques.

Il s'agit de moderniser 11 points lumineux déjà existants en les remplaçant par des éclairages plus performants en LED avec des variateurs d'intensité et d'ajouter 3 nouveaux points lumineux afin d'améliorer la sécurité du nouveau carrefour qui sera créé. Le montant total des travaux à l'issue de la phase APD est de 49 300 euros TTC, le montant restant à la charge de la commune est de 29 787,90 euros nets.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le plan de financement pour la modernisation de l'éclairage public sur la RD 1005 entre la rue de l'Orée des Bois et la rue de Béjoud pour un montant à la charge de la commune de 29 787,90 euros.
- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

### **10. Travaux – Validation du devis de fourniture de remise en état du terrain multi sport au city stade**

En 1996, la commune a installé un terrain multisport avec l'entreprise AGORESPACE. Il faisait alors partie des premiers CITYSTADE.

L'usage du terrain est à destination du grand public, mais également pour les besoins de l'école des Bois et du périscolaire.

En 2012, la commune a rénové l'ensemble du gazon synthétique. Maintenant, il est nécessaire de remplacer certains ensembles en bois et l'ensemble de la visserie, afin de garantir la sécurité des usagers et de se conformer aux normes en vigueur.

Pour cela un devis de fourniture a été demandé à l'entreprise AGORESPACE, les travaux de mise en place seront réalisés à l'automne par les agents du Centre Technique.

Le montant du devis est de 11 368,00 euros HT, soit 13 641,60 € euros TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité de ses membres votants :

- **AUTORISE** le Maire à signer le devis de l'entreprise AGORESPACE pour un montant de 11 368,00 euros HT, soit 13 641,60 € euros TTC.

- **DIT** que la dépense est inscrite au BP 2023.

### **11. Décisions prises par délégation du Maire**

Monsieur le Maire rend compte au Conseil Municipal des dépenses opérées dans le cadre de sa délégation au titre de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales  
Ces dépenses sont arrêtées du 20 juin au 24 août 2023.

Ce point est une information ne donnant pas lieu à vote.

Tiers	Objet	Compte	Montant H. T
CNFPT PARIS	FORMATION TRONC COMMUN OBLIGATOIRE AGT BOLOGNESE CHRISTOPHER	6184	500,00
LE MESSENGER	PUBLICITE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE DIFFUSION PAPIER ET WEB	6232	500,00
BLACHERE	GUIRLANDE ELECTRIQUE POUR MANIFESTATION	21578	508,63
ECOCERT	CONTROLE ET CERTIFICATION BIO	611	524,40
MAGNANT PERILLA	RELEVÉ TOPOGRAPHIQUE ANCIEN ET NOUVEAU CIMETIERE TX SUPPLEMENTAIRES	21316	549,45
SCIENCES PO LYON	FORMATION PERFECTIONNEMENT PRISE DE PAROLE EN PUBLIC GUICHARD OLIVIER ELU	65315	550,00
BOUYGUES	MISE EN PLACE D UNE PRISE SUR UN MAT RUE DE L EGLISE	60633	552,50
LIBRAIRIE DU CE	FOURNITURES SCOLAIRE ECOLE DES BOIS M SOEUR	6067	584,73
CARREFOUR SEGNY	ALIMENTATION MANIFESTATION ART EN CAMPAGNE	6232	597,34
INTERPUBLI	PANNEAUX SIGNALETIQUE FETE DE LA MUSIQUE	60628	600,00
BOTANIC	ACHAT FLEURS ET DIVERSES FOURNITURES SEPULTURE DU MAIRE	60628	619,09
KENTEC	LOCATION SCENE JOURNEE DU 1ER JUILLET KERMESSE ECOLE ARC EN CIEL	61358	624,08
TRENOIS DECAMPS	INSTALLATION RAYONNAGE ET BAC DE RANGEMENTS PERISCOLAIRE DES BOIS	21841	637,88
MICRO CENTER	TELEPHONE MOURIER LUCIE SERVICE COMMUNICATION	2185	651,00
GUSO	ARTISTES FETES DE LA MUSIQUE DU 21 JUIN	6232	671,40
ETABLISSEMENT P	PORTAGE FONCIER ANNUITE 2023 62 RUE DE L EGLISE MAISON PAULO	62268	689,26
CIDEM	CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH MAIRIE DU 1ER AVRIL AU 30 JUIN	6156	731,83
ACRT TOTEM	TELEPHONIE FIBRE JUIN	6262	744,67
ACRT TOTEM	TELEPHONIE FIBRE JUILLET	6262	748,01



INTERPUBLI	FOURNITURE ET IMPRESSION FLYERS MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE	6232	767,00
PAREDES	PRODUITS D ENTRETIEN PERISCOLAIRE DES BOIS	60631	775,20
MB ELECTRICITE	CONTROLE ET ASTREINTES MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE	611	780,00
KENTEC	LOCATION SCENE JOURNEE DU 23 JUIN KERMESSE ECOLE DES BOIS	61358	786,08
CIDEM	CONSOMMABLES COPIEUR MULTIFONCTIONS RICOH ECOLE DES BOIS DU 1ER AVRIL AU 30 JUN 2023	6156	808,90
BERGER-LEVRAULT	INSTALLATIION PROGICIELS BL A DISTANCE 4 POSTES	611	850,00
CIDEM	INFORMATIQUE RENOUVELLEMENT LICENCE ALTOSPAM	6156	868,00
TOTAL ENERGIES	GAZ ANNEE 2023 ECOLE DES BOIS	60613	884,74
GONTARD FORAZ	ALIMENTATION ELECTRIQUE SALLE DE REUNION MAIRIE SYSTEME DE VISIOCONFERENCE	21311	897,23
AIGA	MAINTENANCE LOGICIEL ENFANCE 5 ACCES ASS TECHNIQUE AVRIL MAI JUN 2023	6156	917,95
PBI-MICHAUX	FOURNITURES ACCUEIL DE LOISIRS ETE 2023	6068	1 092,27
CLEAR CHANEL	AFFICHAGE CARREFOUR DE SEGNY MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE	6232	1 114,00
LES DEFRICHEURS	TRAVAUX ENTRETIEN ESPACES VERTS ET ENTRETIEN ET ELAGAGES CHEMINS RURAUX	611	1 212,12
FORCE 01	SERVICE DE SECURITE MANIFESTATION FETE DE LA MUSIQUE	611	1 269,00
MARA MARA	REALISATION FRESQUE MURALE ESPACE DE VIE SOCIALE LA COURTE ECHELLE	611	1 296,00
CSP CHABLAIS	LOCATION BALAYEUSE ASPIRATRICE 2 JOURS	61351	1 300,00
TRIGANO MDC	LEST EN BETON POUR LES CHAPITEAUX LOT DE 12	2188	1 458,80
BYS	ALIMENTATION ELECTRIQUE DIFFUSION VIDEO SEPULTURE	6232	1 465,00
GARRY	MOTOPOMPE AUTOAMORCANTE ET ENROULEUR AUTO POUR LES ESPACES VERTS	21578	1 584,17
LUMIPLAN VILLE	CONTRAT DE MAINTENANCE DU 18 JUILLET 2023 AU 17 JUILLET 2024	6156	1 748,32
CNFPT PARIS	FORMATION TRONC COMMUN OBLIGATOIRE AGT BOLOGNESE CHRISTOPHER	6184	1 800,00
E2S	REPLACEMENT VARIATEUR MOTEUR PIECE CTA SALLE PLURIVALENTE	2158	1 898,94
FONCIA LE GENEV	CHARGES LOCATIVES LE GENEVE APPELS DE PROVISIONS DU 1ER JUILLET AU 30 SEPTEMBRE	614	1 951,85
MAGNANT PERILLA	CREATION CAVURNES ET DE DE NOUVELLES RANGEEES DE TOMBES SUR LE BAS DU CIMETIERE	21316	1 995,00
RISCRISES	FORMATION SECURITE DES MANIFESTATIONS	6184	2 000,00

